



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 août 2023, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 601-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Ce règlement énonce notamment la volonté de réviser l'encadrement des usages « mixtes » et des usages « multiples » au cœur du village et sur la route 117.

RÈGLEMENT 601-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-35

Ce règlement énonce la volonté modifier la zone H-35 pour y permettre notamment un développement immobilier plus dense en permettant l'implantation d'habitations multifamiliales.

Le conseil municipal a également adopté lors de sa séance ordinaire du 12 septembre 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 601-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN D'ENCADRER LES USAGES AGRICOLES

Ce règlement énonce la volonté d'encadrer les usages agricoles en modifiant notamment les dispositions pour les bâtiments accessoires et l'entreposage extérieur.

Ces trois (3) règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Laurentides le **22 septembre 2023**. Conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 28 septembre 2023

(Signé Nicolas Lesage)

Nicolas Lesage
Greffier-trésorier adjoint